

L'UPR lance un grand appel à adhésions et à dons afin de financer sa campagne pour les élections régionales



Comment fonctionne la campagne pour les élections régionales ?

Les élections régionales, qui ont pour objet d'élire 1910 conseillers régionaux, se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015, sous forme de scrutin de listes dans 17 régions, dont le périmètre a été profondément bouleversé depuis les dernières élections régionales survenues en 2010.

Ces 17 régions sont les suivantes :

- Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
- Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

- Centre-Val de Loire (anciennement Centre)
- Corse *
- Guadeloupe
- Guyane *
- Île-de-France
- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Martinique *
- Nord-Pas-de-Calais-Picardie
- Normandie (fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie)
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Réunion

* La Guyane et la Martinique sont désormais juridiquement des collectivités territoriales tout comme la Corse. Pour être précis, il s'agit d'élections territoriales où l'on élit des conseillers territoriaux. Cependant, on emploiera le terme « région » et « conseiller régional » pour simplifier la compréhension du lecteur.

Un parti politique peut ne pas se présenter dans toutes les régions, car il est objectivement difficile de pouvoir y parvenir lorsqu'il s'agit d'un jeune parti.

Les obstacles sont de deux ordres :

- d'une part, les élections régionales requièrent beaucoup plus de candidats que les élections européennes. Pour pouvoir se présenter partout, un parti doit donner son investiture à 151 candidats aux élections européennes (ce que nous avons fait en 2014), mais ce nombre passe à 2114 pour les élections régionales (soit quasiment 14 fois plus que l'an dernier). Les plus attentifs d'entre vous remarqueront que le nombre de candidats n'est pas égal au nombre de conseillers régionaux à élire. Il s'agit d'une demande du législateur qui exige un surplus numérique de candidats par rapport au nombre de sièges à pourvoir.

- d'autre part, les élections régionales nécessitent encore plus d'argent que les élections européennes, puisqu'il y a plus de circonscriptions, donc plus de modèles d'affiches, de professions de foi et de bulletins de vote à réaliser. Par ailleurs, les bulletins de vote coûtent deux fois plus cher à confectionner car le format de la feuille de papier est plus grand pour permettre l'inscription de tous les candidats de la liste (pouvant aller jusqu'à 209 noms pour la région Île-de-France par exemple).

L'UPR s'étant beaucoup développée depuis le printemps 2014 a cependant le plaisir d'informer ses adhérents et sympathisants que nous allons être présents dans toutes les circonscriptions régionales de 2015, du moins dans toutes les régions de France métropolitaine (nous ne pourrions sans doute pas être présents en Corse, faute d'avoir pu trouver suffisamment de candidats).

Il s'agit d'un exploit pour un parti aussi jeune et aussi barré des grands médias que le nôtre. Cet exploit est rendu possible parce que nous avons des militants dans toutes les régions : la constitution de nos listes est quasiment achevée.

Notre présence nationale dans toutes les régions de France métropolitaine devrait nous permettre d'accroître encore de façon significative notre notoriété nationale.

Nous allons également présenter une liste aux élections régionales outre-mer, dans l'Île de la Réunion.

Une telle campagne électorale est néanmoins très coûteuse.

Le plafond des dépenses maximales autorisées par la loi pour les élections régionales est fixé pour chaque liste régionale en fonction du nombre d'habitants, soit 3 420 822 € pour la région Île-de-France ou 290 658 € pour la Réunion. Soit 19 150 000 € pour un grand parti politique se présentant partout.

Naturellement, l'UPR est très loin de disposer et de pouvoir mobiliser de telles sommes.

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
L'ensemble des dépenses et des recettes de chaque liste doit être retracé avec un très grand soin dans un compte de campagne, dont la gestion incombe à un mandataire financier et qui est certifié par un expert-comptable. Sous cette réserve, la loi précise que les dépenses peuvent être remboursées de manière forfaitaire à hauteur de 50% des dépenses maximales, soit 9 575 000 €. La condition pour être remboursé étant d'atteindre au moins 5% des suffrages.

À QUELS PROBLÈMES FINANCIERS EST CONFRONTÉE L'UPR POUR PARTICIPER AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES ?

Je rappelle à tous que l'UPR est un parti qui ne reçoit ni subvention publique, ni subvention discrète d'un autre parti politique.

Nous ne pouvons donc compter que sur les nouvelles adhésions, les cotisations annuelles de nos adhérents et les dons de nos sympathisants pour financer nos actions.

Nous serons donc obligés de faire cette campagne de façon très économique, en tablant notamment sur les réseaux sociaux, l'entraide, la solidarité, le bouche-à-oreille et la mobilisation générale de tous nos adhérents et sympathisants.

Il existe cependant des coûts incompressibles qu'il faudra bien supporter.

Nous estimons ainsi qu'il faudrait avoir un strict minimum de 500 000 € pour avoir des listes UPR dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée), disposant chacune des bulletins de vote et des professions de foi nécessaires (Contrairement à ce que le public croit souvent, ces documents électoraux de base – qui doivent être conçus pour 46 millions d'électeurs, ne sont pas payés par l'État mais par les candidats).

Exemples de ce que nous pourrions nous payer en fonction de la somme collectée :

- 250 000 € : bulletins de vote dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée)
- 500 000 € : bulletins de vote et professions de foi dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée)
- 520 000 € : bulletins de vote et professions de foi dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée) et pour l'Île de la Réunion
- 550 000 € : bulletins de vote et professions de foi dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée) et pour l'Île de la Réunion + 1 000 000 de tracts et 100 000 affiches
- 580 000 € : bulletins de vote et professions de foi dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée) et pour l'Île de la Réunion + 1 000 000 tracts et 100 000 affiches + confection d'autres matériel militants et frais de location de salle
- 700 000 € : bulletins de vote et professions de foi dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exceptée) et pour l'Île de la Réunion + 1 000 000 tracts et 100 000 affiches + confection d'autres matériel militants et frais de location de salle + frais de publication d'affiches par une société

Dans l'idéal, ce sont donc 700 000 euros minimum qu'il nous faut mobiliser au niveau national.

C'est une somme qui peut sembler très élevée pour un particulier. Mais elle reste très modeste par rapport à ce que vont dépenser les grands partis financés par les contribuables pour ces élections d'ampleur nationale. Elle ne représente d'ailleurs que 3,65 % du plafond maximal autorisé de 19 150 000 € que j'évoquais précédemment.

Quoi qu'il en soit, il est clair que l'UPR n'a actuellement pas les moyens de financer cette campagne (je signale au passage que 8000 adhérents payant une moyenne de 30 euros de cotisation – certains payent plus mais beaucoup payent la cotisation étudiants ou chômeurs à 10 euros – ne procurent que 240 000 € dans l'année, donc

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
une somme très inférieure aux montants minimaux requis, d'autant plus que les cotisations servent à financer les frais de fonctionnement minimum de notre mouvement)

La conclusion s'impose d'elle-même.

L'UPR ne pourra mener sa campagne pour les élections régionales avec quelque chance de succès qu'en comptant sur un très grand effort de générosité de la part de ses adhérents, de ses sympathisants, ou simplement de personnes attachées à la pluralité de l'offre politique.

C'est pourquoi je m'adresse ici à toutes celles et tous ceux qui me lisent, en lançant un appel solennel aux adhésions et aux dons.

À PARTIR DE QUEL COMPTE PEUT-ON FAIRE UN VERSEMENT À L'UPR ?

D'un point de vue pratique, les dons ne peuvent provenir que d'une personne privée ; les partis politiques ne sont en effet pas autorisés à encaisser des sommes d'argent provenant d'entreprises ou autres personnes morales. C'est une interdiction formelle et qui est très attentivement étudiée par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques.

J'attire en particulier l'attention des commerçants, artisans ou professions libérales qui voudraient nous aider : ils ne peuvent le faire qu'à partir de leur compte bancaire personnel, et surtout pas à partir du compte de leur entreprise ou de leur compte professionnel. Sinon, nous serions obligés de rejeter leur chèque, leur mandat ou leur paiement électronique, ce qui créerait des problèmes et des pertes de temps pour tout le monde.

COMMENT FAIRE UN DON À L'UPR ?

Pour pouvoir être valablement encaissés, les dons doivent OBLIGATOIREMENT indiquer :

- le nom,
- le prénom,
- et l'adresse postale de l'émetteur.

Les dons peuvent être faits de 3 façons :

1°) soit par carte bancaire via notre site Internet www.upr.fr

Le paiement étant immédiat, sécurisé, et sans erreur possible de retranscription, c'est de loin le mode de paiement que nous recommandons. Compte tenu du fait que l'UPR ne fonctionne qu'avec des bénévoles, et sans aucun salarié, ce mode de paiement nous simplifie beaucoup la tâche.

Pour faire un don en ligne, c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/faire-un-don>

Pour adhérer en ligne (ou mettre à jour votre cotisation), c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/adherer/adhesion-en-ligne>

2°) soit par chèque, établis à l'ordre de AFUPR expédiés signés et datés sous enveloppe à l'adresse suivante :

AFUPR (Association de Financement de l'Union Populaire Républicaine)
15 rue Erard
75012 PARIS

3°) soit par mandat cash (espèces), à l'adresse de l'AFUPR ci-dessus indiquée (Attention ! Si vous payez par mandat espèces, la réduction d'impôt expliquée ci-après n'est pas applicable) ;

AI-JE DROIT À UNE RÉDUCTION FISCALE ?

Je rappelle que l'UPR bénéficie depuis l'an dernier de l'agrément fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour les dons et cotisations à notre mouvement.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une RÉDUCTION FISCALE, qui vient donc en déduction non pas de l'assiette imposable de vos revenus mais directement en déduction des impôts à payer, ce qui est évidemment beaucoup plus intéressant.

Cette réduction fiscale est très importante puisqu'elle s'élève à 66 % du montant du don ou de la cotisation adhérent versé(e) à l'UPR, dans la double limite – peu contraignante – de 20 % du revenu imposable et de 15 000 € par an et par foyer fiscal.

Naturellement, cet avantage ne vaut que pour les personnes qui acquittent un impôt sur le revenu.

Exemples

- Je ne paye pas d'impôt sur le revenu.

Si je fais un versement de 30 € à l'UPR, je n'aurais aucun avantage particulier.

- Je paye 1200 € d'impôt sur le revenu.

Si je fais un versement de 60 € à l'UPR, je pourrai déduire les **2/3 de cette somme** (soit 40 €) de mon impôt sur le revenu dû l'an prochain. Je ne paierai alors que 1160 € d'impôt sur le revenu en 2016 au lieu de 1200 €. En définitive, mon don (ou ma cotisation adhérent + don) aura rapporté 60 € à l'UPR mais ne m'aura réellement coûté que 20 €.

- Avec mon conjoint, nous payons 18000 € d'impôt sur le revenu.

Si nous faisons un versement exceptionnel de 3000 €, nous pourrons déduire les 2/3 de cette somme (soit 2000 €) de notre impôt sur le revenu dû l'an prochain. Nous ne paierons alors que 16000 € d'impôt sur le revenu au lieu de 18000 €.

En définitive, notre don très généreux (ou notre cotisation adhérent bienfaiteur + don) aura rapporté 3000 € à l'UPR mais ne nous aura réellement coûté que 1000 €.

Les reçus fiscaux pour les versements effectués en 2015 seront adressés vers la mi-mai 2016, à temps pour les déclarations d'impôts.

Comme indiqué plus haut, la seule restriction à ce système très avantageux pour les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu est que les dons ou cotisations en espèces, donc effectués par mandat cash, ne bénéficient pas de cette réduction d'impôt sur le revenu.

CONCLUSION : C'EST VRAIMENT LE MOMENT DE SE MOBILISER

Les élections régionales constituent un enjeu de très grande importance pour notre mouvement et les idées qu'il défend.

Nous avons une « fenêtre de tir » idéale pour nous faire entendre et faire progresser le combat pour la souveraineté et l'indépendance du peuple français, pour le rétablissement de la démocratie.

Ne pas être présents à ces élections serait une faute politique car nous contribuerions :

- soit à laisser la voie libre aux mouvements leurre bien connus, qui tapent continuellement sur l'Union européenne et l'euro mais... qui ne proposent jamais d'en sortir et qui font mine d'ignorer l'existence et le contenu exact de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE).

Pas question pour nous de laisser sans réagir le FN enfumer les Français avec ses projets bidon de « renégociation des traités » et ses « dérapages » à la demande du système !

Pas question non plus de laisser l'escroquerie alter-européiste manipuler une nouvelle fois les électeurs ! PAS

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
QUESTION DE PERMETTRE AUX LEURRES DE « SYRISER » LES FRANÇAIS !

- soit à la montée de l'abstention – ce qui, contrairement à ce que croient certains -, arrange parfaitement les européistes

Passées les soirées électorales où les européistes prennent hypocritement un air ennuyé, l'abstention massive aux élections n'a strictement aucune conséquence, si ce n'est que de permettre aux européistes de ne pas avoir de contradicteurs dans les hémicycles.

La seule chose qui fait vraiment peur aux européistes, et tout spécialement en France, c'est qu'un mouvement comme le nôtre profite des prochaines élections régionales pour s'imposer sur la scène politique nationale et pour saboter l'Union européenne de l'intérieur.

Nous devons participer aux élections régionales afin de porter haut et fort l'opposition frontale à l'UE dans l'enceinte même des Conseils régionaux.

L'UPR doit donc être présente à ces élections régionales et effectuer une véritable campagne nationale, ce qui implique des dépenses élevées.

La suite est entre vos mains...

Nous allons mettre en ligne très rapidement – sur notre site et sur [notre page Facebook](#) - un « compteur » du montant recueilli, comprenant les nouvelles adhésions, les cotisations et les dons reçus par l'UPR à partir du 27 juillet 2015. Cela permettra à chacun de voir à quel rythme nous avançons dans la collecte de la somme nécessaire.

François ASSELINEAU